Plan de chasse dans les Vosges pour 2022-2023: Ois Nat se bat pour 4 oiseaux toujours chassables alors qu'ils sont en fort déclin.

Ois Nat, le 28 avril 2022, mise à jour le 1er juin 2022, mise à jour le 22 juin 2022, mise à jour le 30 mai 2022

En juin 2022, Oiseaux Nature a renouvelé sa demande (entre autres) au sujet **de la chasse à l'alouette des champs, le vanneau huppé, la bécassine des marais et la perdrix grise** dont les <u>effectifs sont en baisse</u> constante depuis des années. Voici un extrait de la lettre envoyée au Préfet:

...Par ailleurs, la situation de la biodiversité étant de plus en plus alarmante, nous réitérons notre demande de fermer d'urgence la chasse à l'alouette des champs, au vanneau huppé, à la perdrix grise et à la bécassine des marais. Comme vous le savez, la grippe aviaire fait actuellement des ravages chez les oiseaux aquatiques mais pas seulement. Ainsi, les lâchers dans la nature d'oiseaux de tir ou autres, pour certains exogènes au département posent problème. Que savez-vous de ceux-ci ? Nous vous demandons de prendre des mesures d'interdictions considérant ces lâchers qui peuvent être considérés comme « sauvages » dans la mesure où on ne sait ni où, ni quand, ni en quelles quantités, ni par qui ils sont effectués, et dont les origines nous sont inconnues...

En mai 2022 Oiseaux Nature écrit au préfet des Vosges au sujet du projet de plan de chasse:

Monsieur le Préfet,

Année après année, la biodiversité s'étiole et tous les naturalistes constatent malheureusement que la forêt, les milieux agricoles deviennent inhabitables pour la faune sauvage. De très nombreux passereaux et autres oiseaux vivent, au moment où nous écrivons, une chute très importante de leurs effectifs. La crise climatique n'est pas seule en cause.

Nous avons interrogé beaucoup de personnes autour de nous au sujet de la chasse des perdrix grises et autre vanneaux, bécassines et alouettes. Une écrasante majorité n'arrive pas à comprendre que la chasse de ces espèces en perdition puisse encore s'exercer. Faites le test autour de vous, si vous souhaitez vous en convaincre.

L'association OISEAUX-NATURE vous demande solennellement de bien vouloir fermer la chasse de ces 4 espèces, dès maintenant : perdrix grise, vanneau huppé, bécassine des marais et alouette des champs, afin qu'elles puissent reconstituer leurs populations.

Nous vous signalons enfin que certains de nos adhérents qui ne maîtrisent pas correctement internet ne savent pas qu'une consultation a lieu, et ne peuvent donc donner leur avis. D'autres ont été induits en erreur par le fait que les dates de chasse de ces oiseaux n'apparaissent plus dans le projet d'arrêté préfectoral (pour quelles raisons ?...), et ont cru naïvement qu'ils n'étaient pas chassables dans les Vosges! Nous sommes leurs porte-parole.

Veuillez agréer, monsieur le Préfet, nos respectueuses salutations.

Suite à la consultation publique de mai 2022, malgré tout, comme on le craignait, le nouvel arrêté "chasse" vient de paraître, pas le moindre geste de la part de l'État en faveur de l'alouette des champs, le vanneau huppé, la bécassine des marais et la perdrix grise...

Arrêté n°158/2022/DDT du 28 mai 2022relatif au plan de chasse du grand gibier et aux plans de gestion du sanglier et du petit gibier, portant ouverture et clôture de la chasse dans le département des Vosges Campagne de chasse 2022/2023 - Direction départementale des territoires des Vosges

Vous ne trouverez pas dans ce nouvel arrêté, comme les années précédentes, les listes et dates pour les espèces « Petit gibier – oiseaux de passage » et « Petit gibier – gibier d'eau ». Cela pose question sachant que Oiseaux Nature avait obtenu grâce à votre participation pour la période 2021-22, la réduction des dates de chasse pour la bécassine des marais et le vanneau huppé et la suspension de la chasse à l'alouette des champs par un recours en justice (Voir pour cela notre page : <u>Plan de chasse 2021-22</u>)

Pour connaître les dates d'ouverture et les dates de fermeture de la chasse les espèces concernées "oiseaux de passage et oiseaux d'eau", vous pouvez consulter les arrêtés ministériels :

Arrêté du 24 mars 2006 relatif à l'ouverture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

Arrêté du 19 janvier 2009 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau

A LIRE:

Plus de 600 millions d'oiseaux ont disparu en Europe depuis les années 1980 – National géographic - 25 avril 2022



Bécassine des marais - Photo Bertrand Kernel



Vanneau huppé - Photo Bertrand Kernel



Alouette des Champs © Fabrice Cahez

[Photo de Perdrix grise]

A savoir:

Vanneau huppé:

31cm (150 à 310g)

Chasse: du 19/9 au 31/01 soit 3,5 mois sans aucune restriction

Effectifs en chute libre. Présents presque partout dans les Vosges il y a 40 ans. Qui en voit

encore aujourd'hui?

Chasse interdite chez nos voisins alsaciens;

Niche au sol dans les dernières prairies humides où il est devenu rare.

Dans les Vosges, la chasse tue les migrateurs et les rares hivernants.

Bécassine des marais :

Pas plus grande qu'un merle. 23 à 28cm

Chasse: dès le 7 août... au 31/01

Espèce menacée ; en danger critique d'extinction, sur la liste rouge des oiseaux nicheurs de France (INPN)

Tuées dans les Vosges lors de ses migrations

Moins de 100 couples en France (niche encore dans le Doubs. A tenté récemment de "renicher" en Hte Saône, Ht Rhin, Vosges)

Alouette des champs :

17cm 36g

Chasse du 19/9 au 31/01 soit 3,5 mois sans aucune restriction

Classée sur la liste rouge nationale

Chasse interdite dans le Bas-Rhin

Migratrice. Celles de l'Europe de l'Est se font tuer quand elles descendent en oct pour hiverner

Pour les rares qui nichent encore dans les Vosges : très vulnérables car nid au sol dans les champs ou leur proximité.

Confusion avec l'alouette lulu, protégée!

Survie difficile: pesticides, mécanisation...

Perdrix grise:

"...La communauté des oiseaux spécialistes des milieux agricoles (Alouette des champs, Perdrix grise) est celle qui décline le plus : -30% depuis 1989. ..."

L'heure du bilan 30 ans de suivis participatifs des oiseaux communs ! 2021 LPO - MNHN

On peut le dire: en voie de disparition mais pas de soucis on en lache à partir d'élevage. 547 déclarées tuées la saison dernière dont on ignore le pourcentage des indigènes détruites. Les individus lâchés perturbent les indigènes